

Yves GUERPILLON, Maire

à

**Aux Parents d'élèves de l'école primaire de St
Hugues de Chartreuse**

Vos réf : YG/FR/sm
Objet : Rythmes scolaires rentrée 2014

Saint-Pierre de Chartreuse, le 16 juin 2014

Chers Parents,

La rentrée de septembre 2014 verra une nouvelle organisation des horaires des écoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour des raisons de situation géographique, St Pierre de Chartreuse n'applique pas les mêmes horaires que les autres communes, ce qui favorise la mutualisation des animateurs entre elles.

Nous nous appuyons sur l'expérience du Centre Social des Pays du Guiers pour mettre en œuvre ce temps périscolaire du mercredi.

Un accueil de loisirs jusqu'à 12h00 est proposé aux enfants qui désirent rester après 10h30 dont le fonctionnement vous est détaillé ci-après. Ainsi, nous offrons aux enfants de notre commune un accueil de qualité dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique qui prend en compte le rythme de l'enfant.

Cette nouvelle organisation se mettra progressivement en place avec une première phase de lancement de septembre à décembre.

Puis, nous développerons les actions spécifiques au cours du 1^{er} semestre 2015.

Une semaine type à l'école

	7h45	8h30	11h30	12h00	13h45	16h15	16h30	18h30
QUATRE jours dans la semaine	Accueil périscolaire payant	temps scolaire	APC	pause méridienne	temps scolaire	Garderie		Accueil périscolaire payant
Mercredi	7h45 Accueil périscolaire payant	8h30 temps scolaire	10h30 Temps d'activité périscolaire payant	12h00	18h00 Accueil centre de loisir St Laurent du Pont (repas) Accueil crèche Fées et lutins groupe 4/6 ans (8 places) Accueil gratuit de 12h00 à 13h00 à l'école (plaque-nique famille)			
Temps enseignement	24 heures							

Commune
adhérente



Station-village été & hiver au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse

Ce qui ne change pas pour vous :

- L'organisation et la tarification de la garderie du matin et du soir,
- L'organisation et la tarification de la cantine,
- Le ramassage scolaire pour les enfants concernés.
- Une prise en charge de votre enfant jusqu'à 16h30 sans supplément financier.

L'organisation du mercredi :

- ✓ Une organisation sur l'accueil post classe sous format accueil de loisirs de 10h30 à 12h00.
- ✓ La présence d'une personne assurant la direction des accueils périscolaires est actée : son rôle sera de suivre la bonne mise en vie du projet, l'accompagnement des personnels dans un processus de qualification, mais aussi la relation aux familles.
- ✓ Les enfants peuvent être récupérés par les parents à 10h30 après la sortie de classe, à 12h00 par les parents ou le ramassage scolaire,
- ✓ Ou inscription au centre de loisirs intercommunal avec prise en charge de votre enfant directement à l'école à 12h00 puis transfert en bus jusqu'au centre. Le repas du midi sera assuré par le centre d'accueil. Fin d'accueil à 18h (voir modalités au Centre Social des Pays du Guiers / 04.76.55.40.80)
- ✓ Ou possibilité d'un accueil gratuit de 12h00 à 13h00 à l'école de St Hugues (possibilité de pique-niquer sur place, à la charge des familles).

Vous souhaitez utiliser l'accueil à partir de 10h30

Pour cela, vous devez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs (vous trouverez une fiche d'inscription ci-jointe à remettre à la mairie avant le 23 juin) :

Inscription par périodes scolaires (de vacances à vacances). Les modifications au cours de la période engagée sont possibles :

- Modification possible jusqu'au jeudi de la semaine précédente,
- Les inscriptions supplémentaires en cas d'urgence seront étudiées au cas par cas.

Que va vivre votre enfant de 10h30 à 12h00 :

Dès 10h30, votre enfant sera accueilli par une équipe d'animation qui l'accompagnera tout au long de sa présence à vivre un temps de découverte en fonction de ses envies et de ses besoins.

Différents ateliers seront proposés et nécessite la présence des enfants sur la totalité de la séance.

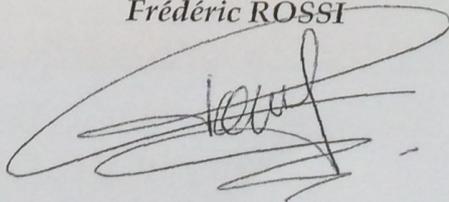
Tarifs de l'accueil de Loisirs Périscolaires :

Dans le cadre d'un accueil de loisirs, les tarifs sont calculés selon le quotient familial.

Quotient familial	Prix fixe pour 1h30 d'accueil
Entre 0 et 500	1.38 €
Entre 501 et 1000	1.49 €
Entre 1001 et 1500	1.61 €
Entre 1501 et 2000	1.72 €
Entre 2001 et 2500	1.84 €
Entre 2501 et plus	1.95 €

Veuillez agréer, Chers Parents, en l'assurance de nos sincères salutations.

Adjoint aux Ecoles
Frédéric ROSSI



Le Maire
Yves GUERDILLON



Commune
adhérente



Station-village été & hiver au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse



Tél : 04 76 88 60 18 - Fax : 04 76 88 75 10
accueil@saintpierredechartreuse.fr

MAIRIE de
 38380 SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

FICHE INSCRIPTION
 SEPTEMBRE - OCTOBRE 2014
 Du 02 septembre au 17 octobre

Inscription à déposer à la mairie au plus tard le 23 juin 2014
 (Possibilité de modifier jusqu'au 25 août 2014)

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE en sept 2014: _____

Quotient Familial : _____

Téléphone : _____

Inscription (merci de cocher les cases ci-dessous) :

Mercredi 03/09	Mercredi 10/09	Mercredi 17/09	Mercredi 24/09
<input type="checkbox"/> 10h30 à 12h00			
<input type="checkbox"/> 12h00 à 13h00			
Mercredi 01/10	Mercredi 08/10	Mercredi 15/10	
<input type="checkbox"/> 10h30 à 12h00	<input type="checkbox"/> 10h30 à 12h00	<input type="checkbox"/> 10h30 à 12h00	
<input type="checkbox"/> 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> 12h00 à 13h00	<input type="checkbox"/> 12h00 à 13h00	

Fait le :

Signature :

Commune
adhérente



Station-village été & hiver au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse